

2MB DISTRIBUTION



28 MARS 2008
Dépôt n° 2808702
2013809

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 Euros
Siège social : NOYAL SUR VILAINE (Ille et Vilaine) - 70 avenue du Général de Gaulle
RCS RENNES 413 221 730

ASSEMBLEE GENERALE RECTIFICATIVE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)
DU 4 JANVIER 2008

L'an deux mil huit, le quatre Janvier, à 15 heures 30, les associés de la société 2MB DISTRIBUTION, Société par Actions Simplifiée au Capital de 40 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale rectificative à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 4 Janvier 2008 se réunissant à 11 heures 30.

Les membres de l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée réunissant les associés, présents ou représentés, possédant plus de la moitié des associés peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par :

- Jean-Yves MOLLO, représentant la société GROUPE 2MB.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rectification d'une erreur matérielle sur le procès-verbal du 4 Janvier 2008 à 11 heures 30.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION UNIQUE

La collectivité des associés décide de modifier le procès-verbal de l'assemblée générale tenue ce jour à 11 heures 30 sur lequel est indiqué par erreur que Madame Muriel RIO présidait la séance. En conséquence, l'assemblée réunie dans la présente séance rectifie le procès-verbal comme suit:

L'assemblée est présidée par:

- Monsieur Jean-Yves MOLLO, représentant de la société GROUPE 2MB.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-=-

De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents.